

Annecy, le 19 décembre 2003



FÉDÉRATION DES GROUPEMENTS DE COMMERÇANTS DE LA HAUTE-SAVOIE

4, rue de la poste
74000 Annecy
Tél : 04 50 45 35 47
Fax : 04 50 52 82 21
E-mail : contact@fed74.com
www.fede74.com

CHARGÉE DE MISSION

CARINE CHAIX
Port : 06 85 80 77 01

- Annecy
- Annemasse
- Bons en Chablais
- Bonneville
- Cluses
- Combloux
- Cran Gevrier
- Evian
- Frangy
- La Clusaz
- La Roche-sur-Foron
- Meythet
- Marignier
- Montriond
- Morzine
- Rumilly
- Sallanches
- Samoëns
- Seyssel
- St Jean d'Aulps
- St Julien-en-Genevois
- Thonon
- Thonon-les-Bains
- Vallée verte

ZAC DE PÉRIAZ : DANS L'ATTENTE DE LA DÉCISION FINALE

La Fédération des Groupements de Commerçants de la Haute-Savoie a déposé un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble pour annulation de la décision de la CDEC rendue en novembre 2002 autorisant la réalisation de 17 869 m² de surface de vente dans la ZAC de Périaz, à Seynod. La plaidoirie s'est déroulée le 10 décembre dernier. Chacun retient son souffle quant à l'issue de cette affaire attendue d'ici une à deux semaines.

Depuis la plaidoirie, l'encre a coulé sur la ZAC Périaz. Mais avec un projet d'une telle envergure et les conséquences si lourdes qu'il engendre, cela ne va pas s'arrêter.

La Fédération des Groupements de Commerçants de la Haute-Savoie reste sur ses gardes. "La décision du Tribunal Administratif n'a pas encore été rendue. Mais nous sommes confiant", a fait savoir le Président de la fédé 74, Hubert Mermillod. Il faut dire que tout se monte contre ce projet : sa réalisation présenterait un risque important de déstructuration du commerce traditionnel de centre ville (Annecy, Rumilly, Faverges, Meythet, Cran Gevrier, Seynod) au profit de la grande distribution ; son envergure n'est pas proportionnel à la densité de la population de l'agglomération annécienne, sa viabilité économique est douteuse ; la densité commerciale de l'agglomération annécienne est déjà 1,5 fois supérieure à la moyenne nationale ; etc.

La Fédération des Groupements de Commerçants de la Haute-Savoie ne s'oppose pas au programme de logements. Loin s'en faut. Mais la municipalité de Seynod a choisi de lier le projet commercial à celui des logements, les rendant indissociables en confiant la réalisation de l'ensemble à la société "l'immobilière groupe Casino".

De même, elle ne s'oppose pas en bloc à la ZAC de Périaz. Elle juge simplement que ce projet en l'état est inadapté et incohérent compte tenu de l'équipement commercial déjà largement saturé dans l'agglomération annécienne et d'une population qui ne croît pas de manière assez forte pour faire face à l'apparition d'un troisième pôle commercial dans les environs. Dans ces conditions, un étalement sur plusieurs années est souhaitable afin de suivre l'évolution logique des besoins. L'urgence revient d'abord à la revitalisation de l'espace marchand du centre de Seynod.

Enfin, le promoteur "l'immobilière groupe Casino" pourra intervenir sur l'ensemble du projet. Il gèrera les changements selon ses intérêts et non pas en fonction des besoins collectifs de l'agglomération annécienne. La future ZAC de Périaz serait alors sous l'emprise du groupe Casino, ne laissant aucune latitude à la municipalité de Seynod.

Hubert MERMILLOD
Président de la fédé 74